

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier, à dix-neuf heures,
Présents : 47 le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à
Absents excusés : 23 la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour,
Pouvoirs : 7 après convocation légale en date du 20 janvier 2026, sous
Votants : 54 la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Annick MALLET, M. Gilbert GLANDIERES, M. Bernard MAURY, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Catherine FOSSE BALDRAN, MME Bernadette RESCHE, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, M. Joël BRUN, MME Yolande CHASSANG, M. Vital GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Martine GUIBERT, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Axel JOURQUIN, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Pierre SEGUIS, M. David VITAL.

Pouvoirs :

MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à M. Christophe VIDAL
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Christian GENDRE donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Christian GRENIER donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Maryline VICARD
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à M. Bernard MAURY

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **03 FEV. 2026**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **03 FEV. 2026**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**OBJET BUDGET PRIMITIF 2026 - INSCRIPTION PAR ANTICIPATION DES
DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2026 - COMPLÉMENT**

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel MIRAL

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié disposant que l'exécutif de la collectivité territoriale, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique :

- Est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget,
 - ✓ De mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;
 - ✓ De mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;
- Peut, jusqu'à l'adoption de ce budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Vu l'article L. 1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est applicable aux établissements publics intercommunaux ;

Considérant que cette autorisation donnée à la Présidente permet de ne pas prendre de retard pour la réalisation d'opérations réalisées à partir du 1^{er} janvier 2026 et avant le vote du Budget primitif 2026 ;

Précisant que cette autorisation ne prendra effet qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, que les dépenses envisagées, de par leur état d'avancement, ne peuvent pas faire l'objet d'un engagement juridique et financier 2025 ;

Rappelant que le montant budgétisé au budget primitif 2025 pour les dépenses d'investissement (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») pour :

- Le budget général est de 4 988 116.15 € autorisant à engager par anticipation au budget primitif 2026 un montant maximum s'élevant à 1 247 029.04 € ;
- Le budget annexe « Maisons territoriales de santé » est de 185 821.95 € autorisant à engager par anticipation au budget primitif 2026 un montant maximum s'élevant à 46 455.49 € ;
- Le budget annexe « Ateliers de commerce /multiples ruraux » est de 33 828.16 € autorisant à engager par anticipation au budget primitif 2026 un montant maximum s'élevant à 8 457.04 € ;
- Le budget annexe « Pôle Patrimoine » est de 575 467.98 € autorisant à engager par anticipation au budget primitif 2026 un montant maximum s'élevant à 143 867 € ;
- Le budget annexe « Aménagement et restauration d'ouvrages pour compte de tiers » est de 471 829.39 € autorisant à engager par anticipation au budget primitif 2026 un montant maximum s'élevant à 117 957.35 € ;

Vu la délibération n° 2025-243 en date du 17 décembre 2025 autorisant Madame le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2026 et avant le vote du Budget primitif 2026 de Saint-Flour Communauté à hauteur de 703 960 € ;

Considérant les dépenses d'investissement listées en annexe qui pourraient être engagées en complément de ladite délibération dès le 1^{er} janvier 2026 ;

Vu l'avis du bureau exécutif consulté par voie dématérialisée du 15 janvier 2026 ;

Considérant que les crédits budgétaires devront être prévus au budget primitif 2026 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

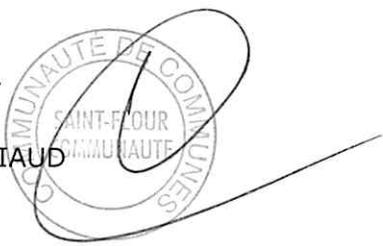
- ± **AUTORISE Madame le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2026 et avant le vote du Budget primitif 2026 de Saint-Flour Communauté listées en annexe de la délibération dans les conditions ci-dessus énoncées ;**
- ± **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2026 de Saint-Flour Communauté.**

POUR : 54 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

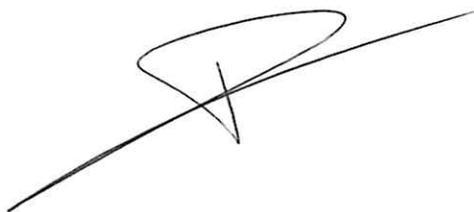
La Présidente,

Céline CHARRIAUD

A circular official stamp of Saint-Flour Communauté is partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-FOUR COMMUNAUTÉ'.

Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Loïc Poudroux.

Dépenses d'investissement à engager, mandater et liquider par anticipation entre le 1^{er} janvier 2026 et le vote du budget primitif 2026

Budget Général TTC			
Crédits d'investissement 2025:	4 988 116,15 €	montant Maximum des crédits pouvant être ouvert :	1 247 029,04 €
		Crédits déjà votés par anticipation	608 960,00 €
Opérations	Imputation budgétaire	Montant TTC	
Achat de matériel services administratifs	21848-107		2 000,00 €
Relamping Dojo	21848-50		10 000,00 €
ZA Rozier-Coren - complément	c/2312 Opération 22		9 000,00 €
S/TOTAL			21 000,00 €

Maisons territoriales de santé HT			
Crédits d'investissement 2025 :	185 821,95 €	montant des crédits pouvant être ouvert	46 455,49 €
		Crédits déjà votés par anticipation	8 000,00 €
Maitrise d'œuvre MS Chaudes Aigues			10 000,00 €

Ateliers relais de commerce/Multiples ruraux TTC			
Crédits d'investissement 2025 :	33 828,16 €	montant des crédits pouvant être ouvert	8 457,04 €
Remboursement dépôt de garantie	c/165 - op.104		500,00 €
S/Total			500,00 €

Pôle patrimoine			
Crédits d'investissement 2025 :	575 467,98 €	montant des crédits pouvant être ouvert	143 867,00 €
Scénographie belvédère	c/2188 - op.18 Contenus et outils CIAP		30 000,00 €
S/Total			30 000,00 €

Aménagement et restaurations d'ouvrages pour compte de tiers			
Crédits d'investissement 2025 :	471 829,39 €	montant des crédits pouvant être ouvert	117 957,35 €
Travaux Contrat de progrès territorial Truyère	c/458101 - Contrat de progrès territorial		115 000,00 €
S/Total			115 000,00 €
Total tous budgets			176 500,00 €

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20260126-DELIB2026-015-DE
 Date de télétransmission : 03/02/2026
 Date de réception préfecture : 03/02/2026